

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ « MICROCHIRURGIE »

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme d'Université « Microchirurgie » de l'UFR de Médecine et des Professions paramédicales comme suit :

Diplôme d'Université « Microchirurgie »

Membres du jury :

Isabelle BARTHELEMY, Président du jury, PU-PH
Nathalie PHAM DANG, Vice-président, PH
Arnaud DEPEYRE, Chef clinique et assistant
Charles IRTHUM, Assistant spécialiste

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/04/2019

Paq
délégation

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

12 AVR. 2019

- Publié le

12 AVR. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.